



Chaque employeur est tenu de verser au mois  
une prime pour chacun de ses salariés

**C'EST FAUX**

Le versement des primes est obligatoire pour l'employeur si elles résultent :

- d'un accord collectif,
- d'un contrat de travail ;
- d'usage (norme qui doit être fixe, constante et générale).

A noter que l'employeur est tenu de verser la prime prévue par une recommandation nationale émanant d'un groupement ou syndicat d'employeur dont il est adhérent (Cass soc, 6 janvier 2011, n°09-69.560).